



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.70

PV N° 4 DU SAMEDI 14/09/2024

Réunion du 9 septembre 2024

### CLUBS ET ASSURANCES

Dans l'optique de protéger votre club face aux risques liés à son activité, il convient de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance. Cela doit vous permettre de vous couvrir en cas d'accidents, sur et en dehors du terrain, et donc de laisser votre assurance prendre en charge les frais relatifs à ces aléas. Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre la survenue d'un accident pour y souscrire.

#### **Responsabilité civile : une obligation légale**

Tout club de football, en tant qu'organisateur d'activités physiques et sportives, a l'obligation de souscrire des contrats collectifs d'assurance qui couvrent la responsabilité civile de vos dirigeants et pratiquants.

Il est important pour votre club de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile qui soit adapté à vos activités (locaux, matériels, transports...) et à votre organisation (affiliation à la FFF, soirées événementielles...)

#### **Assurance individuelle : une obligation d'information**

Tout club de football doit, en outre, indiquer aux pratiquants l'intérêt que présente pour eux le fait de souscrire une assurance individuelle couvrant les dommages causés à soi-même, par soi-même (accidents, blessures...).

Si un pratiquant n'a pas souscrit d'assurance « individuelle accident », il prend le risque de supporter lui-même les coûts financiers liés à sa blessure (frais médicaux, interruption de l'activité professionnelle, etc...)

Ainsi, en tant que « groupement sportif » et dans le cadre de l'assurance individuelle, le club de football a obligation :

- **D'informer ses adhérents** de la pertinence d'une souscription d'assurance « individuelle accident » couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du football peut les exposer.
- **De mettre à disposition plusieurs formules d'assurance complémentaire** afin d'avoir une garantie plus étendue, tout en précisant les montants de garantie de chacune d'entre elles.

### OPERATION MINI-BUTS « PHASE 2 »

La FFF nous informe que la saison 2 de l'opération « mini-buts » a été lancée la semaine dernière sur la plateforme « **Le Corner** » et se déroulera jusqu'au **30 septembre 2024**. Tous les clubs éligibles à l'opération et s'étant déjà connectés une première fois au « Corner » ont reçu un code promotionnel par e-mail (envoyé sur leur boîte e-mail officielle le **04/09/24**).

Si tel n'était pas le cas, vous devez contacter par e-mail [lecorner@fff.fr](mailto:lecorner@fff.fr)

Ci-dessous, la liste des clubs éligibles pour lesquels la FFF est dans l'attente d'une première connexion sur « Le Corner », afin de recevoir le code promotionnel

#### **CLUBS ELIGIBLES**

582734 ST ETIENNE SUD – 527001 COUTOUVRE – 523340 DOIZIEUX – 590363 CHAMPDIEU MARCILLY – 504771 ST ROMAIN LE PUY – 546805 FC. ROANNE – 564528 LIGNON COUZAN – 513076 MONTAGNY – 582723 NORD ROANNAIS – 582645 TARANTAIZE BEAUBRUN – 530056 ROANNE PORTUGAIS – 524602 SE. AVANTGARDE – 540488 TARTARAS – 517279 L'HORME – 580991 MONTS DU FOREZ – 552955 SAVIGNEUX MONTBRISON – 548273 OC. ONDAINE

### VALIDATION LICENCES « MEMBRES DU BUREAU »

Les licences du club sont bloquées tant que les licences des trois membres du bureau sont **NON VALIDEES**.

L'article 30.1 des Règlements Généraux de la FFF précise que :

1/ Les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence et, à minima, leurs **Président, Secrétaire Général et Trésorier**, d'une licence « **Dirigeant** ». Cette licence est accessible aux personnes âgées d'au moins 16 ans révolus, sous réserve, pour ce qui concerne les personnes mineures, qu'elles justifient de l'accord écrit de leur représentant légal.

Si vous souhaitez que vos demandes de licence puissent être traitées par la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes, merci de les valider dans « FOOTCLUBS » (menu : Organisation / Membres du club)

### COUPE GAMBARELLA « CREDIT AGRICOLE »

### **Les points importants**

Les clubs peuvent faire figurer **16 joueurs sur la feuille de match**. Ils ne pourront utiliser que 3 remplaçants et les 2 autres ne pourront en aucun cas entrer en jeu. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impératif.

**Les remplacements multiples sont AUTORISÉS pour les TOURS DE LA COUPE GAMBARDELLA « CREDIT AGRICOLE »** organisés par la Ligue. Les joueurs remplacés deviendront à leur tour remplaçants.

Les entrées en jeu s'effectueront selon le même principe que lors des compétitions Ligue, avec **LIMITATION à 2 changements par équipe dans les 10 dernières minutes du temps réglementaire**.

Épreuve des tirs au but en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire

**(Il n'y a jamais de prolongations dans les matches de jeunes)**

L'intégralité des frais d'arbitrage (déplacement + indemnité) est **à la charge du club recevant pour les 2 premiers tours**.

### **FORMATION FMI**

La Commission Formation propose aux personnes habilitées à utiliser la FMI en catégorie **U13**, une formation.

Lieu : siège du District de la Loire

Jours : **jeudi 19 septembre** et **mardi 24 septembre**.

Heure : 18h30 précises

Session : groupe de 10 personnes maximum

Tablettes FMI fournies

Inscription obligatoire à l'adresse suivante [district@loire.fff.fr](mailto:district@loire.fff.fr) et/ou [sgeneral-loire@loire.fff.fr](mailto:sgeneral-loire@loire.fff.fr)

### **CDOS LOIRE**

La soirée des bénévoles se déroulera le **vendredi 11 octobre**, à la Maison Départementale des Sports.

Veillez nous retourner votre candidature avant le **11 septembre**, dernier délai.

#### Contact

**Najet KHALID**, Administration & Logistique MDS-CDOSL, Maison Départementale des Sports, 4 rue des Trois Meules, BP 90144 - 42012 Saint-Étienne CEDEX 2 / Tél : 04 77 59 56 09

#### **« BOUGER POUR SA SANTÉ PHYSIQUE ET SANTÉ MENTALE : UN INDISPENSABLE »**

Dans le cadre des semaines d'informations sur la santé mentale, le CDOS Loire et le Comité Sport Adapté de la Loire sont heureux de vous inviter le lundi 14 octobre à 14h, à leur conférence.

Celle-ci se déroulera à la Maison Départementale des Sports, dans la salle de conférence - 1er étage – au 4 rue des Trois Meules à Saint-Étienne.

Cette conférence interactive est ouverte à tout le monde, professionnels et citoyens.

#### Informations

**Maël GARROS**, CTD-Coordinateur Sport Santé CDOSL / DAPAP / MSS Loire

adresse mail : [sport.sante@maisondessportsloire.com](mailto:sport.sante@maisondessportsloire.com) ; téléphones : 04 77 59 56 09 - 06 26 04 33 02